

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Funds – Europe Sustainable Equity Fund

La phrase ci-dessous sera supprimée de la description du Compartiment à compter du 19 octobre 2026 :

« Le Compartiment maintiendra un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'Indice de référence, après exclusion des 20% de titres les moins bien notés de l'Indice de référence. »

Cette phrase avait été initialement ajoutée pour se conformer au label ISR français que le Compartiment ne détient plus depuis décembre 2024.

Ces changements n'auront aucune incidence notable sur la gestion ou le profil de risque du Compartiment.

Pour toute question concernant cette modification ou tout autre aspect relatif à JPMorgan Funds, veuillez vous adresser au siège social ou à votre représentant local habituel.